

L'utilisation des produits chimiques était au centre d'une journée d'information organisée le 5 février dernier par les services santé sécurité au travail de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

**Retour sur les enseignements de cette manifestation.**



## Produits chimiques à prendre avec

« *Je veux traiter une parcelle de maïs, que dois-je utiliser? Un masque anti-poussière (réponse A)? Un masque à cartouche (réponse B)? Un masque ventilé (réponse C)? Aucun masque (réponse D)? Vous avez dit "réponse B" ! C'est votre dernier mot?* » En cette fin d'après-midi du 5 février à Sillé-le-Guillaume, dans la Sarthe, ils sont près de 230 à participer à un quiz sur les risques et précautions d'utilisation des produits chimiques. Cette animation sur le modèle de « Qui veut gagner des millions? », menée de main de maître par Gildas Menguy, animateur à Radio Mayenne, et conçue par Guillaume Godefroy, conseiller en risques professionnels à la MSA, vient clore la journée d'information organisée sur ce thème par les services santé sécurité au travail de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Délégués cantonaux de la MSA, mais aussi responsables sécurité d'entreprises, membres de CHST, représentants d'établissements scolaires agricoles se sont rendus en nombre à cette invitation. L'utilisation des produits chimiques omniprésents sur les lieux de travail suscite encore en effet, malgré l'amélioration constante des formulations, de nombreuses interrogations chez les utilisateurs. Quels sont les produits les plus dangereux? Quels sont les risques encourus et comment s'en protéger? Les organisateurs de la journée ont choisi d'aborder dans un premier

temps le sujet de façon ludique, via « les conseils du professeur Chimico », un film produit par l'INRS. Ce personnage drolatique à chapeau haut de forme et queue de pie s'intoxique, s'asphyxie et survit miraculeusement à une explosion pour mieux faire prendre conscience des multiples dangers liés aux produits chimiques, et de la nécessité impérieuse de décrypter les étiquettes et de respecter les règles de prudence élémentaires. Cette recommandation sera réitérée de façon beaucoup plus sérieuse par les experts invités à cette journée.

### Le principe de précaution

Tous soulignent qu'aucun produit chimique, même homologué, n'est anodin pour la santé de l'utilisateur et celle de son entourage, et qu'ils doivent être stockés et manipulés avec les plus grandes précautions. Intervenant sur les risques encourus par les agriculteurs avec l'utilisation des phytosanitaires, Pierre Lebailly, docteur-enseignant-chercheur au centre François Baclesse de Caen, indique que le principe de précaution s'impose d'autant plus que l'on ne connaît pas encore avec certitude l'étendue de ces risques, notamment en matière de survenance de cancers. « *Les données montrent que globalement les agriculteurs sont moins touchés par le cancer que le reste de la population, notamment par les cancers liés*

### Bilan Phyt'attitude 2005-2006

- 217 dossiers de signalement ont été reçus en lien avec des phytosanitaires.
- 132 présentent un lien significatif entre exposition aux pesticides et symptômes ressentis.
- La viticulture et les cultures spécialisées (maraîchage, horticulture) sont particulièrement concernées.
- 40% des contaminations ont lieu en dehors des activités de préparation et d'application des produits.
- 33% des dossiers font état d'incidents matériels en cours de traitement.
- Les symptômes cutanés, neurologiques et hépato-digestifs sont les plus fréquents.



© Nicole Nolfo

## L'essentiel → Des règles à respecter

- Les informations que contient l'**étiquette** d'un produit sont fondamentales. Il faut les décrypter attentivement.
- L'**état du matériel** est à surveiller : les bilans Phyt'attitude montrent de nombreuses intoxications aiguës dues à un matériel mal entretenu (fuites) ou mal réglé (buses bouchées).
- Un **équipement de protection individuel** (EPI) se choisit. Il doit être adapté au produit, aux conditions d'application et à l'applicateur. Il constitue un moyen de prévention, mais ne doit pas être le seul.
- Un défaut d'**hygiène** peut rendre l'EPI inefficace. Il est indispensable de laver ses gants avant de les retirer, de se laver les mains après toute opération avec des produits phytosanitaires, de ne pas manger durant des différentes étapes du chantier de traitement, de ne pas fumer.
- L'**intoxication** peut être **passive**. Le travail à proximité d'une parcelle en cours de traitement, mais aussi l'entrée sur une parcelle traitée sont des activités génératrices de cas d'intoxications préoccupants.

# des gants

au tabagisme, mais qu'en revanche ils sont plus sujets à certains types de cancers, tels ceux de la prostate, de la peau, du cerveau ou encore des cancers hématologiques de type leucémie ou lymphome.» L'étude Agrican lancée en 2005 par la MSA auprès d'une cohorte de 180.000 agriculteurs sur 12 départements, et que dirige Pierre Lebailly, permettra de cerner les facteurs susceptibles d'expliquer la sur-représentation de ces cancers et de déterminer les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2009. Par ailleurs, l'étude Pestexpo menée dans le Calvados en 2000-2001 puis en Gironde auprès de personnes utilisatrices de pesticides, afin de connaître leur exposition réelle aux produits, a mis en évidence la relativité de la protection par les équipements individuels. «*La protection individuelle, souligne Pierre Lebailly, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante. Le type de matériel utilisé et les incidents ou dysfonctionnements qui se produisent dans les phases de traitement jouent un rôle déterminant dans la contamination. Il faut donc également porter les efforts sur l'organisation du travail.*»

L'ensemble de ces données milite pour que le principe de précaution, qui consiste à remplacer les produits les plus toxiques par des produits qui le sont moins, soit appliqué ainsi que les principes généraux de prévention (cf. encadré). Jean-Luc Dupupet, médecin

conseiller technique national à la CCMISA, présentant le dispositif « Phyt'attitude » mis en place par la MSA, commente l'intérêt de «*cet outil de veille et d'alerte par le recensement des intoxications. Il permet à la MSA d'influer directement sur les instances nationales pour limiter la dangerosité des produits.*»

## Beaucoup reste à faire

Il rappelle à cet égard que le dispositif a permis de faire retirer du marché et des exploitations l'arsénite de soude, d'alerter sur le risque de pulvériser le paraquat avec un pulvérisateur à dos, de faire modifier l'étiquetage du méthomyl, de tester des produits de substitution au formaldéhyde... et d'obtenir que le n° vert d'appel (0 800 887 887) apparaisse sur les nouveaux emballages de phytosanitaires. Pour autant, souligne Jean-luc Dupupet, «*si des victoires ont été remportées, beaucoup reste à faire car on trouve encore des produits dangereux sur le marché. L'ensemble des acteurs concernés – pouvoirs publics, fabricants, utilisateurs – doivent prendre leurs responsabilités dans la lutte engagée pour en prévenir les effets sur la santé.*» Un message que la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a voulu porter haut et fort avec l'organisation de cette journée d'information suivie très attentivement par l'ensemble des participants. ■

Nicole Nolfo

**Phyt'attitude**

Signalez-nous vos symptômes

▶ N° Vert 0 800 887 887

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE